

L'an deux mille huit, le 7 juillet à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.
Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,
Monsieur Morad FENNAS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur
Philippe MURO, Monsieur Jean-Pierre VANACKER

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,
Monsieur Jacques DELPORTE, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame Geneviève GENDRE,
Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,
Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Catherine TOURNUT, Madame
Anne-Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,
Madame Valérie ABRIOUX, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Jean
Pierre SIVADIER.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,
Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Jean Pierre GILLET, Monsieur Philippe IMBERT, Madame
Laurence ORTEGA-MONTANT, Monsieur Jean Marc ROLLAND.

Etaient représentés : Madame Patricia CHARBOIS par Monsieur Jean-Pierre VANACKER (Suppléant)
Monsieur Franck PAILLOUX par Mme Valérie ABRIOUX (Suppléante)
Monsieur Gérard DEBOUT par Monsieur Philippe IMBERT (Suppléant)

Absents excusés : Monsieur Robert DUVEAU, Monsieur Denis THOUVENOT, Monsieur Philippe
BAPTIST

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie
Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe IMBERT accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 2 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président demande à l'assemblée une modification de l'ordre du jour.
Sont supprimés de l'ordre du jour les points suivants :

- Dénonciation de la convention conclue avec la Police Nationale pour la brigade équestre
- Dénonciation de la convention de répartition des frais de la brigade équestre conclue avec la C.A de
Marne et Gondoire

Après accord du Conseil, Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

I – Délibération de principe pour le versement des indemnités de fonction aux élus délégués

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2123-20 et suivants, L. 5211-1 et suivants, L. 5211-12 et L.5214-8, R. 5212-1,

Vu Le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 précise les montants maximums des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT,

Vu la délibération n°19-2008 portant attribution d'une indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents,

Considérant que l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux Présidents et aux Vice-présidents est calculée selon la base suivante :

- Indemnité du Président 41.25 % de l'indice 1015 = 1543.27 €
- Indemnité des Vice-présidents 16.50 % de l'indice 1015 = 617.31 €

Soit pour la Communauté de Communes de la Brie Boisée, une enveloppe indemnitaire mensuelle brute de 4 012.51 €

Considérant que l'indemnité octroyée ne peut être supérieur à 6 % de l'indice 1015,

Madame le Président précise que les conseillers communautaires ayant reçu délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au Président et aux Vice-présidents.

Vu le Budget,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Article 1 : il est créé à compter du 1^{er} septembre 2008, une indemnité de fonction pour les Conseillers Communautaires ayant reçu délégation.

Article 2 : L'indemnité de fonction de chaque Conseiller Communautaire ayant reçu délégation est fixée à 4.19 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 3 : Les indemnités de fonction seront revalorisées automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Article 4: La présente délibération sera accompagnée d'un tableau annexe récapitulant les indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

II– Demande de financement pour le R.A.M (Relais d'Assistantes Maternelles)

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

III- Création d'un poste d'animateur du R.A.M

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

Vu le Décret n°95-31 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants pour le poste d'animateur du Relais d'Assistantes Maternelles,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Article premier : Décide de créer à compter du 1^{er} novembre 2008 un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

Article 2 : Adopte le tableau des effectifs comme suit :

Directeur général des services	1	Temps complet
Attaché territorial	1	Temps complet
Ingénieur territorial	2	Temps complet
Rédacteur territorial	1	Temps complet
Educateur territorial	1	Temps complet
Contrôleur territorial des travaux	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet
Adjoint technique de 2 ^o classe	1	Temps non complet
Adjoint technique de 2 ^o classe	1	Temps complet

IV- Contrat CLAIR : Choix d'un prestataire pour l'étude sur la valorisation du patrimoine naturel

Monsieur Daniel CHEVALIER indique aux membres du conseil communautaire qu'à ce stade de la consultation aucune décision n'a été prise et qu'il faut attendre l'avis des élus de la Brie Centrale. Le comité de pilotage de la Brie Centrale se réunira le 17 juillet 2008 en mairie de Neufmoutiers-en-Brie.

V- Contrat CLAIR : Fiches actions 2009

Monsieur Daniel CHEVALIER présente la liste des fiches-actions portées par la Communauté de Communes, qui va être inscrite au programme 2009 du Contrat CLAIR :

- Portage de Repas à Domicile (2^{ème} année de fonctionnement)
- Relais d'Assistants Maternelles (2^{ème} année de fonctionnement)
- Etude d'opportunité sur la valorisation du Château de Ferrières-en-Brie
- Etude d'impact sur Village Nature
- Mutualisation des moyens pour le matériel culturel

Monsieur Daniel CHEVALIER souligne qu'il y a également des fiches portées par d'autres Communauté de Communes mais qui concerne la Brie Boisée.

Madame le Président rappelle que ces fiches-actions seront mises au vote lors du conseil communautaire du mois de septembre. Elle précise qu'elles sont en cours d'élaboration.

Madame le Président indique que la création d'un poste d'intervenant sportif serait proposée pour le programme 2010. Une étude en interne sera réalisée afin de définir plus précisément les besoins et les attentes sur cette problématique.

Monsieur Jean-pierre VANACKER demande à Monsieur Daniel CHEVALIER des précisions sur le projet de Village-Nature.

Monsieur Daniel CHEVALIER indique qu'il s'agit d'un projet privé porté par Pierre&Vacances et Disney. Le parc s'étendrait sur 550 ha avec près de 1700 résidences de vacances sur la commune de Villeneuve-le-Comte.

Le projet semble bien avancé, la décision finale sur sa réalisation doit être prise par Disney cet automne. Il souligne que l'Etat s'est emparé du dossier étant donné la dimension de ce projet.

VI- Questions diverses

- Communication : Madame le Président présente le nouveau bulletin intercommunal et la plaquette de présentation des élus qui ont été distribués aux habitants

- Jeunesse et Sports : Madame le Président indique que la commission jeunesse et sports va se réunir le 3 septembre à 21 heures en Mairie de Ferrières-en-Brie.

- Fiscalité : Madame le Président annonce qu'elle viendra faire part des travaux menés par le Bureau du conseil communautaire sur le passage à la Taxe Professionnelle Unique devant les conseillers municipaux des 5 communes.

- Affaires sociales : Monsieur Tony SALVAGGIO informe les membres du conseil communautaire que la semaine UCPA, initialement prévue du 21 au 25 juillet, n'aura finalement pas lieu faute de participants en nombre suffisant.

En ce qui concerne le projet de Centre Intercommunal d'Action Sociale, il indique qu'un RDV va être fixé prochainement avec les services du Conseil Général de Seine-et-Marne.

- Transport : Monsieur Tony SALVAGGIO présente les travaux menés par le Syndicat des Transports.

- Chantiers Verts : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ fait le point sur les chantiers verts. Il précise qu'une nouvelle mission va leur être confiée sur la commune de Ferrières-en-Brie.

- Urbanisme : Monsieur Daniel CHEVALIER rappelle que la commission urbanisme-environnement-développement durable et suivi du Contrat Clair s'est réunie le 3 juillet. Il s'agissait de déterminer un axe de travail à chacun des membres de la commission.

La séance est levée à 21 heures 50.

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2008 A 21 H 00.

Fait à PONTCARRE, le 21 juillet 2008
Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-président,

Gérard DEBOUT.